

NORDLITT Mercredi 10 juin Page:4/5

CÔTE D'OPALE

10/06/2020

HÔPITAL

Pas de prime Covid aux soignants d'Ehpad ?

Laurent GEUMETZ
LAURENT GEUMETZ



S'il y a droit, quand le personnel des Ehpad percevra-t-il la prime promise par l'Etat ?

Un bras de fer entre syndicat et direction s'engage au sujet de l'octroi de la prime de 1 500 euros.

Depuis lundi, lorsque le téléphone sonne dans les bureaux de la CGT, les représentants des hospitaliers connaissent le motif de l'appel avant de décrocher. Une note signée par la directrice a mis le feu aux poudres. Elle concerne le versement de la fameuse prime de l'État. 1 500 euros pour ceux qui ont été en première ligne dans « *la guerre* » contre la Covid-19. Et cette note exclut pas mal de monde.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

« On a eu une réunion avec les ressources humaines jeudi, détaillent Séverine Vasseur et Grégory Lescieux, élus CGT. *Tout semblait bien se passer. Et la note remet tout en question ! Pas de prime pour les personnels dans nos Ehpad car le décret n'est pas paru pour eux !* » D'autres mesures remettent en cause l'attribution de la prime aux personnels ayant été absents pour raisons de santé à cause de la Covid-19. Pour eux, une prise de sang sera demandée et ils seront récompensés par une prime s'ils ont été malades. Que devient le secret médical ? La note ne le précise pas. Qu'en sera-t-il des agents fragilisés par une maladie chronique et mis à l'arrêt d'office ? Le flou entoure ces situations. Comme si le terme de présomption d'imputabilité d'un arrêt maladie au virus serait gommé dans les décisions au centre hospitalier de Calais alors qu'il est écrit noir sur blanc dans le décret.

« On va demander un test aux agents en sachant que ce test n'est pas fiable, fulmine Séverine Vasseur. *Les agents sont révoltés par cette situation !* »

« On ira au tribunal administratif sans hésiter s'il le faut ! »

La note précise que les hospitaliers auront droit à leur prime exceptionnelle avec la paie du mois de juin, autrement dit à la fin du mois. À l'exception des personnels d'Ehpad et d'USLD – unité de séjours de longue durée – pour lesquels un décret spécifique est attendu. Avec impatience.

« Est-ce que le décret sortira en juillet, ou en août ? », s'interroge tout haut Séverine Vasseur. *S'il sort le mois prochain, la prime tombera le mois prochain. Si le décret ne sort jamais, il n'y aura jamais de prime.* »

Face à cette douche froide qui sonne comme un revirement sur les engagements annoncés la semaine dernière, la CGT ne fait aucun mystère sur ses intentions : elle en appellera à la justice via le tribunal administratif pour obtenir « *la récompense normale face à une situation exceptionnelle et après des années sans rien.* » Le syndicat avait pris, avant même la diffusion de cette note, la décision d'organiser une manifestation le 16 juin prochain – notre édition d'hier. Elle constate que le mouvement est encore plus légitimé.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)